



Chardonne, le 19 juillet 2021

Municipalité de Chardonne



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Préavis n° 04/2021-2022 concernant les indemnités des membres de la Municipalité

Au Conseil communal de Chardonne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

EXPOSÉ PRÉALABLE

Conformément à l'article 29 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956, il est nécessaire de présenter un préavis municipal au Conseil Communal pour la fixation des indemnités des membres de la Municipalité.

En conséquence, nous nous permettons de vous proposer d'indemniser de la façon suivante les membres de la Municipalité, dès le 1^{er} juillet 2021 :

Tableau des indemnités	2016-2021	2021-2026
Syndic	CHF 30'000.-	CHF 33'000.-
Municipal	CHF 17'000.-	CHF 20'000.-
Vacations	CHF 50.- / heure	CHF 50.- / heure
Déplacements	CHF -.70 / km	CHF -.70 / km
LPP	8% + 16%	8% + 16%
Vacances	+ 10.64%	+ 10.64%

Comme de coutume, les indemnités seront versées à chaque fin de trimestre, sur la base de décomptes visés.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis n° 04/2021-2022 du 19 juin 2021 concernant les indemnités des membres de la Municipalité,

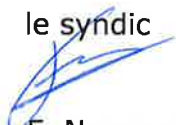
OUI le rapport de la commission des finances,

décide

d'adopter les montants des indemnités des membres de la Municipalité tels que proposés dans le présent préavis.

Au nom de la Municipalité

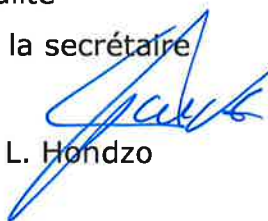
le syndic



F. Neyroud



la secrétaire



L. Hondzo

Annexe : un tableau comparatif des Communes du Cercle

Municipal délégué : M. Fabrice Neyroud, syndic

RECAPITULATION DES VACATIONS MUNICIPALES DE DIVERSES COMMUNES

	Syndic		Municipal		Vacations		Autres frais		Vacances/LPP	
	2016	2021	2016	2021	2016	2021	2016	2021	2016	2021
Corsier	30'000.-	idem 2016	17'000.-	idem 2016	50.-	65.-	-.70/km Syndic tél. 60.-/mois Municipaux tél. 30.-/mois	idem 2016 idem 2016 idem 2016	10.64% LPP idem personnel	idem 2016
Corseaux	36'000.-	idem 2016	24'000.-	idem 2016	Journée 65.-/ Soirée 65.-/h	idem 2016 idem 2016	Téléphone 600.-/an Déplacements 600.-/an	idem 2016 idem 2016	8,5% + LPP (100 % à charge employeur)	idem 2016
Chardonne	30'000.-	33'000.-	17'000.-	20'000.-	50.-	idem 2016	-.70/km	idem 2016	Vacances : 10.64% LPP : 8% + 16%	idem 2016
Jongny	30'000.-	36'000.-	20'000.-	24'000.-	50.-	idem 2016	-.70/km	idem 2016	Vacances : oui et en fonction de l'âge + LPP	idem 2016